

---

## Programme d'appui aux initiatives de la société civile pour la COP22

---

### Termes de référence

### Appel à consultation pour la production d'un guide de capitalisation des bonnes pratiques associatives en matière de développement durable.

#### CONTEXTE

---

La dynamique actuelle insufflée par l'organisation de la COP22 au Maroc, et par la loi portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, nécessite la participation des associations travaillant sur les questions de l'environnement et du développement durable pour la réalisation d'actions concrètes de proximité pour la mobilisation de la population et son implication dans le processus de développement durable engagé par notre pays en général, et dans la lutte contre les changements climatiques en particulier. Et vu que le rôle des associations a été évoqué par plusieurs articles de la Constitution de 2011, notamment l'article 12, qui reconnaît leur expertise et légitimité dans la participation à l'élaboration, l'implémentation et l'évaluation des politiques publiques.

Le tissu associatif marocain a bénéficié, dans le cadre du Programme d'Appui aux initiatives de la société civile pour la COP22, d'un appui du Secrétariat d'Etat chargé de Développement Durable en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, pour le financement de 40 projets répartis sur le territoire national. Les projets retenus ont développé des initiatives innovantes en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La présente consultation a pour objectif l'élaboration d'un guide de capitalisation des bonnes pratiques en faveur des associations marocaines œuvrant dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Partant des enseignements tirés des différentes expériences des associations appuyées dans le cadre du programme, le guide constituera un support pour les acteurs associatifs dans la définition d'actions qui peuvent être développées en projets concrets et innovants visant l'ancrage des valeurs fondamentales de l'éco-responsabilité et l'éco - citoyenneté.

Ce guide permettra de capitaliser les bonnes expériences réussies des associations, et les principes de la bonne gouvernance pour assurer la pérennité des projets associatifs dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Le document permettra également aux associations de renforcer leur compréhension des enjeux environnementaux et de leur rôle dans la mise en œuvre des projets de développement durable efficaces. Il contribuera à :

- La mise en œuvre des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable par la société civile.
- L'amélioration du partenariat entre les acteurs locaux institutionnels et les associations autour de projets visant le développement durable.
- La réplique des pratiques environnementales innovantes à plus grande échelle et la professionnalisation des associations

## DESCRIPTION DES TACHES

---

Le guide sera élaboré en une seule mission :

**Mission 1 : Production d'un guide de capitalisation des bonnes pratiques durables tirées des expériences des 40 associations appuyées par le programme.**

Le document produit s'articulera autour des points suivants :

### I- Introduction :

- 1- Rôle de la société civile dans la mise en œuvre de projets concrets de proximité à multiples dimensions (environnemental, social et économique).

### II- Etudes de cas

- 2- Projets pilotes et les success stories du programme : cette partie sera composée de 3 éléments :
  - a. Un tableau détaillé du portefeuille des projets (ONG, budget, localisation, objectifs du projet, résultats et bénéficiaires)
  - b. Un tableau de présentation des projets pilotes et des « success stories »
  - c. Présentation des projets pilotes et des « success stories » (au moins 10 cas).  
Chaque success story sera élaboré selon le plan suivant :

- Projet
- Localisation
- Justificatif
- Objectifs
- Résultats
- Démarche de mise en œuvre du projet (mobilisation des partenaires, renforcement des capacités, appropriation ....etc).
- Bonnes pratiques développées.
- Mesures prises pour la pérennisation (contraintes et leçons tirées).
- Réplication.

### III- Conclusion générale :

- Modalités de bonne gouvernance pour réussir un projet associatif
- Importance du rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets d'environnement et de développement durable.
- Mobilisation et appropriation des bénéficiaires.
- Facteurs clés de réussite d'un projet associatif (gestion financière et administrative, maîtrise des risques et des imprévus, maîtrise du facteur temps, communication, etc)
- Les recommandations pour le développement du leadership, en faveur des acteurs associatifs pour la bonne gestion des projets environnementaux et leur efficacité.

#### Note :

La durée prévue pour la réalisation de la prestation globale est d'un mois.

#### Critères de sélection

##### Première phase : Analyse technique des offres (100 points):

L'offre technique sera notée selon la grille de notation suivante :

Analyse du profil du consultant	Note /100
- Diplôme universitaire (Bac + 4) en sciences sociales ou équivalent.	20
- Au moins 5 ans d'expérience dans le domaine associatif ; - 1 an à 2 ans = 10 points - 3 ans à 5 ans = 20 points - > 5 ans = 30 points	30
- Réalisation d'au moins 2 guides de bonnes pratiques - 1 référence = 10 points - 2 à 3 références = 20 points - > 3 références = 30 points	30
- Expérience dans les projets de développement avec des associations ou des organisations internationales et nationales.	20
<b>Total / 100</b>	<b>100/100</b>

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie,  
des Mines et du Développement Durable,  
Chargé du Développement Durable

المملكة المغربية  
الجمهورية المغربية  
Royaume du Maroc



كتابة الدولة لدى وزير الطاقة والمعادن  
والتنمية المستدامة المكلفة بالتنمية المستدامة  
ROYAUME DU MAROC  
LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



50  
ANS

Au service des peuples et des nations.

**Les offres des consultants remplissant les conditions de profils susmentionnées et ayant obtenu une note d'évaluation technique supérieure ou égale à 80 seront pris en considération dans l'évaluation financière.**

**Deuxième phase : Analyse financière**

A l'issue de la première phase, c'est l'offre la moins disante qui sera sélectionnée.

**Délai de soumission des offres : 10 juin 2019**

**Adresse : [souad.elibrahimi@undp.org](mailto:souad.elibrahimi@undp.org)**